

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 91 Vœu relatif au bilan du plan vélo 2015-2020.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le plan vélo a été adopté par le Conseil de Paris d'avril 2015 à l'unanimité ;

Considérant que la délibération 2015 DVD 99-1 prévoyait en son article 4 une présentation annuelle du bilan d'avancement du programme vélo 2015-2020 au Conseil de Paris et aux conseils des arrondissements concernés ;

Considérant qu'à l'approche du deuxième anniversaire du plan vélo, aucun bilan n'a été porté à connaissance des conseillers de Paris ou des conseils d'arrondissement ;

Considérant qu'une association a mis en place un observatoire du plan vélo sur Internet ;

Considérant que cet observatoire conclut que seuls 4 % des aménagements prévus d'ici 2020 ont été réalisés à ce jour ;

Sur proposition de M^{me} Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Jean-François LEGARET, M^{me} Florence BERTHOUT, M. Jean-Pierre LECOQ, M^{mes} Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKLI, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN, M^{me} Brigitte KUSTER et des élus du Groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris présente, conformément à la délibération adoptée, un bilan d'avancement du programme vélo 2015-2020 en 3^e Commission du Conseil de Paris ainsi qu'aux élus d'arrondissement concernés.